



## La Mutuelle Familiale et le PLFSS 2010

Léonora Tréhel s'est adressée aux groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat pour faire connaître les réflexions de la Mutuelle Familiale sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2010.

Au cours de l'Assemblée générale du 17 octobre, **vos délégués ont pris la décision d'informer tous les adhérents du contenu de cette démarche** et des arguments qui la fondent, afin que chacun d'entre vous puisse la relayer auprès des élus qu'il connaît. Vous trouverez ci-dessous copie du courrier envoyé par la présidente de la Mutuelle Familiale aux présidents des groupes parlementaires concernant le PLFSS 2010.

Madame, Monsieur le député,  
Madame, Monsieur le sénateur,

Dans quelques jours, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 sera soumis par le Gouvernement à l'examen et au vote des députés et sénateurs.

Ce Projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui vous est soumis, ne comporte aucune mesure nouvelle significative alors que la dégradation des comptes sociaux - due principalement à la crise financière et économique que nous subissons - est d'une ampleur sans précédent. Seules quelques mesures sont annoncées, qui vont accroître le transfert de certaines dépenses sur les assurés, les malades, les mutuelles et les organismes de complémentaire santé en général.

### Ces mesures sont injustes

- 1. La hausse du forfait hospitalier de 2 euros, soit + 12,5 %, est largement supérieure à l'inflation** de ces trois dernières années. Elle reposera exclusivement sur les malades et les organismes de complémentaire santé.
- 2. L'instauration pérenne d'un niveau de remboursement de médicaments à 15 % n'a aucun sens.** Si un médicament est jugé efficace par la Haute Autorité de Santé, il doit être remboursé. Si ce n'est pas le cas, il n'a pas à l'être. Il n'y a pas de demi-mesure.
- 3. La soumission à l'impôt des indemnités pour accidents du travail condamne la victime à la double peine.** Les indemnités sont une réparation d'un préjudice, lié à des conditions de travail qui ne respectent pas l'intégrité physique du salarié. D'autre part, le salarié en arrêt de travail pour cette cause, subit une perte de revenu.

Ces mesures, comme l'instauration antérieure du secteur 2 et comme le forfait hospitalier, n'auront d'autre effet que de creuser les inégalités dans l'accès aux soins et de faire peser plus lourdement encore les dépenses de santé sur les malades eux-mêmes.

Nous vous rappelons que cette année, nous nous sommes acquittés de la taxe exceptionnelle de 1 milliard d'euros de la LFSS 2009, aujourd'hui reconduite, avec de surcroît un nouveau prélèvement exceptionnel de plus de 300 millions d'euros pour contribuer au dispositif de lutte contre la grippe A H1N1.

### Ces mesures sont totalement inadéquates

Elles le sont en particulier en regard du montant des déficits de l'assurance maladie prévus en 2009 et en 2010. Cette absence de réponse du gouvernement nous inquiète. Elle pourrait placer la Sécurité sociale dans une situation si catastrophique que celle-ci servirait alors de justification à son démantèlement et à



son remplacement par des dispositifs d'où la solidarité nationale ne s'exercerait plus que pour les plus pauvres, le secteur privé assurantiel « couvrant » les besoins des populations solvables. Ce n'est pas acceptable.

### Des réponses nouvelles et pérennes existent pourtant

La Mutualité française en a exposé publiquement certaines lors de son congrès de Bordeaux.

- **Elargir l'assiette des cotisations sociales** à l'ensemble de la richesse créée
- **Rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée** en faveur des salaires
- **Refuser les exonérations des charges sociales** et exiger de l'Etat qu'il s'acquitte de ses dettes à l'égard de la Sécurité sociale
- **Réduire drastiquement les niches** fiscales et sociales.

**La Mutualité française à laquelle nous appartenons, n'a cessé d'exprimer sa volonté depuis de nombreuses années, d'être toujours davantage acteur de santé dans notre pays, comme complémentaire partenaire de la Sécurité sociale, et comme offreur de prévention et de soins.**

**Nous avançons dans cet esprit des propositions pour rendre notre système de soins plus efficace et plus économe.** La mise en place par nos soins de services à nos adhérents, comme Priorité Santé Mutualiste, va concrètement dans cette direction.

**Nous sommes favorables à l'instauration d'un secteur optionnel** dès lors qu'il s'inscrit dans l'extinction progressive du secteur 2 (à dépassement d'honoraires).

**Nous participons aux expérimentations visant à modifier les modes de rémunération des professionnels de santé** pour les malades chroniques et en ALD.

Ce sont ces raisons qui nous conduisent à nous adresser à vous (*les parlementaires*) une nouvelle fois avec gravité, pour vous faire ressentir notre profonde inquiétude et notre volonté de tout faire pour ouvrir d'autres voies au devenir de notre protection sociale, gage de justice et de cohésion sociale.

**Nous vous demandons solennellement, Madame, Monsieur le Président, de modifier le PLFSS dans le sens des propositions de la Mutualité française. Souhaitant que notre démarche trouve une réponse positive de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.**

Léonora Tréhel, Présidente

**Cher adhérent, chère adhérente,**

**Nous souhaitons que vous puissiez utiliser ce texte pour faire connaître autour de vous la situation de notre protection sociale aujourd'hui.**

**Vous contribuerez ainsi à construire avec nous cette citoyenneté sociale indispensable pour préserver tout en la faisant évoluer, une protection sociale universelle et de haut niveau pour toutes et tous.**

**Retrouvez ce courrier sur [www.mutuelle-familiale.fr](http://www.mutuelle-familiale.fr)**

